

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quels sont les objectifs de la collecte de données sociodémographiques?	1
Quand et comment le recensement scolaire sera-t-il mené?	2
Quels types de questions posez-vous dans le cadre du recensement scolaire?	2
Pourquoi posez-vous des questions sur des caractéristiques familiales?	2
Est-il nécessaire de répondre à toutes les questions?	3
Que sont des données désagrégées?	3
Dans quelles circonstances les employé.e.s du conseil scolaire pourraient-ils utiliser les	
données sociodémographiques sous forme non-anonymisée, c'est-à-dire, en les	
associant à des élèves en particulier?	3
Comment comptez-vous assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie	
privée lors de la collecte des données?	3
Quelles mesures sont prévues pour assurer la sécurité de l'entreposage des données	
sociodémographiques recueillies?	4
Quelle est la position du CEPEO quant à la gouvernance des données provenant de	
personnes autochtones dans le cadre de ce recensement scolaire?	4

Quels sont les objectifs de la collecte de données sociodémographiques?

Afin de mieux soutenir l'épanouissement de ses élèves, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) vise la réalisation des objectifs suivants par la voie d'un processus de collecte, d'analyse et d'utilisation de données fournies sur une base volontaire.

- Mieux connaître nos élèves et comprendre leurs perceptions;
- Déceler et éliminer les obstacles ou les barrières systémiques auxquels pourraient être confrontés nos élèves:
- Établir une base de référence permettant de faire le monitorage de nos progrès en matière d'équité, d'anti-oppression et d'inclusion;
- Se servir de ces données afin d'améliorer :
 - o la gestion et la planification en termes de politiques et de pratiques,
 - o la pédagogie,
 - le développement professionnel, l'allocation et la revendication de ressources en vue d'assurer la réussite scolaire et l'épanouissement général de tous nos élèves.
- Approfondir les liens de collaboration entre les membres de nos communautés scolaires.

De plus, notons qu'une portion importante de cette collecte est exigée par la *Loi de 2017 contre le racisme* (visant divers organismes du secteur public) et régie par cette loi ontarienne dont le but est :

- d'éliminer le racisme systémique; et
- de faire progresser l'équité raciale.

Quand et comment le recensement scolaire sera-t-il mené?

Le recensement scolaire sera mené en mai 2022.

Qui complétera les formulaires de la collecte de données?

La participation à la collecte de données est volontaire.

Maternelle - 8e année

Les formulaires pour les élèves de la maternelle à la 8e année seront complétés par un adulte : parent, tuteur ou tutrice. Toutefois, le but de ce recensement scolaire est de capter la voix de chaque élève. Ainsi, les adultes sont encouragés à consulter leur enfant en complétant le formulaire afin de bien capter leurs expériences et leurs perceptions.

9e à 12e année

Les élèves de la 9e à la 12e année complèteront leur propre formulaire pendant les heures de classe.

Dans le processus de préparation, des stratégies d'adaptation seront aussi mises en place afin d'appuyer les élèves ayant des obstacles langagiers ou présentant d'autres besoins.

Quels types de questions posez-vous dans le cadre du recensement scolaire?

Les questions sont à choix multiples et portent sur :

- certaines dimensions identitaires de l'élève:
- certaines caractéristiques familiales et contextuelles;
- les expériences scolaires;
- des dimensions de bien-être.

Pourquoi posez-vous des questions sur des caractéristiques familiales?

Des questions portant sur des caractéristiques familiales telles que le niveau de scolarité des parents ou du revenu familial nous aideront à mieux comprendre les besoins de nos élèves à *l'échelle systémique*. Les données colligées dans un tel recensement scolaire ne servent *pas* à analyser des dossiers d'élèves *individuels* mais à effectuer des analyses à l'échelle de systèmes (une école, une région, un conseil scolaire). Il est interdit de consulter les profils d'individus dans le cadre de cette collecte de données et d'ailleurs, la création des systèmes d'entreposage et de gestion de ces données assure que cela ne soit pas possible.

Est-il nécessaire de répondre à toutes les questions?

La participation à cette collecte de données sociodémographiques est volontaire. Les répondant.e.s peuvent choisir de ne pas répondre à certaines questions ou encore, de ne pas compléter le formulaire du tout.

Toutefois, le taux de participation exerce un effet important sur la qualité des analyses systémiques qu'il sera possible de faire. Un taux de 80% est visé.

Que sont des données désagrégées?

Les données désagrégées (ou ventilées) sont des données extraites de manière à permettre une analyse en fonction de facteurs tels que la race, la situation géographique, l'identité de genre ou la situation de handicap. Le but de cette collecte n'est pas d'effectuer des analyses de dossiers individuels, mais plutôt de faire l'étude des tendances à l'échelle des systèmes en employant les données sous forme désagrégée.

Dans quelles circonstances les employé.e.s du conseil scolaire pourraient-ils utiliser les données sociodémographiques en les associant à des élèves en particulier (sous forme non-anonymisée) ?

Cette collecte de données sociodémographiques n'est pas faite pour analyser les dossiers d'élèves individuels. Il sera impossible de consulter cette base de données à de telles fins. Les analyses qui sont menées à partir de ces données servent à observer les tendances à l'échelle des systèmes, par exemple, à l'échelle d'écoles, de régions ou du conseil scolaire dans son ensemble. Pour cela, les données ne seront utilisées que sous forme anonymisée tout en veillant à ce que l'identité des répondant.e.s ne puisse être devinée ou désanonymisée à cause d'un échantillonnage trop petit, par exemple.

Comment comptez-vous assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie privée lors de la collecte des données?

Au CEPEO, un ensemble de mesures sont prévues pour assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie privée dans le cadre de ce projet, en commençant par le processus de collecte.

- Chaque personne fournissant des informations dans le cadre de la collecte de données sociodémographiques le fera directement dans un questionnaire électronique sécurisé. Chaque questionnaire sera immatriculé à l'aide d'un code identifiant unique et confidentiel qui permettra au système informatique de lier les réponses au dossier scolaire de l'élève de manière automatisée au moment des analyses de tendances systémiques. Cela veut dire que même si une personne avait le questionnaire complété sous les yeux, il ne lui serait pas possible de déterminer qui est le répondant.
- La collecte de données concernant les enfants de la maternelle à la 8e année s'adresse à leurs parents ou tuteurs.
- Il est déjà bien établi que les conseils scolaires ontariens doivent se conformer à un ensemble de lois qui s'appliquent à la protection des renseignements personnels des élèves et à l'accès à ces renseignements. La collecte de données sociodémographiques se fait en respectant les lois en vigueur.

Quelles mesures sont prévues pour assurer la sécurité de l'entreposage des données sociodémographiques recueillies?

Les données sociodémographiques sont particulièrement sensibles et c'est pourquoi des pratiques spécifiques sont prévues en vue de leur entreposage. Le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) a été mandaté par le CEPEO et tous les conseils scolaires francophones de l'Ontario pour développer les outils nécessaires afin de recueillir et stocker les données. Ce travail sera effectué par le CLÉ de façon confidentielle et sécuritaire. Les données seront conservées dans un serveur informatique destiné uniquement à cette fin et séparé des autres bases de données gérées par le conseil scolaire. Elles seront mises en relation avec celles des dossiers des élèves à des moments précis dans le but de permettre des analyses systémiques. Une fois ces tâches complétées, la connexion entre les systèmes d'entreposage sera coupée.

Un ensemble de lois prescrit la protection des renseignements personnels des élèves et la *Loi sur l'éducation* assure que leur utilisation ne doit se faire que dans l'objectif de promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être. La collecte de données sociodémographiques au sein des écoles de l'Ontario préconisée en vertu de la *Loi de 2017 contre le racisme*, faite en vue d'éliminer le racisme systémique et de faire progresser l'équité raciale, va dans le même sens. Ainsi, chaque conseil scolaire ontarien doit s'engager à sécuriser et à protéger les données sociodémographiques recueillies dans le cadre d'un exercice tel qu'un recensement scolaire.

Cette base de données sera conforme à toutes les lois et normes en vigueur en matière de protection de la vie privée et des autres lois conformément au <u>Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario.</u>

Quelle est la position du CEPEO quant à la gouvernance des données provenant de personnes autochtones dans le cadre de ce recensement scolaire?

Le CEPEO établira les politiques et pratiques relatives à cette question en collaboration avec les parties prenantes autochtones concernées.

Pour toutes questions sur le recensement, veuillez communiquer avec la conseillère en équité, droits de la personne et pluralisme à l'adresse courriel suivante : marie-ghiliane.medor@cepeo.on.ca